



# CLASSES EN LUTTE

Bulletin de la fédération CNT des Travailleurs-euses de l'éducation

n°191, septembre 2018

Les pages luttes  
de la Rentrée 2018 sont là :  
<http://www.cnt-f.org/editionscent-rp/>  
-----  
<http://www.lepassagerclandestin.fr/>

La Mauvaise Herbe n°4  
Abonnez-vous !

Bulletin dans la rubrique dédiée



## Préavis de grève

La CNT éducation dépose chaque semaine des préavis de grève pour soutenir les mobilisations des personnels. Ces préavis couvrent tous les personnels au niveau local comme national. Ces préavis peuvent servir à défendre des élèves menacés d'expulsion pour défaut de papiers.

Pour nous contacter :  
07 82 14 98 31

## L'école selon Blanquer : contrôles, inégalités, sélections et injonctions

À l'école des médias, le ministre de l'Éducation nationale est le premier de la classe. Rentrée oblige, mercredi 29 août, il a organisé sa conférence de presse : « Ensemble pour l'École de la confiance ». En saturant l'espace médiatique par ses annonces, en entretenant d'inutiles polémiques et sous couvert d'une approche scientifique grossièrement instrumentalisée, Jean-Michel Blanquer déploie une authentique offensive idéologique contre l'égalité à l'école, les conditions de travail et les pédagogies émancipatrices (1).

Les mesures pour cette rentrée 2018 se résument à « décoder, évaluer, sélectionner ». De la Maternelle - un chantier est annoncé pour « clarifier » les programmes et imposer des « repères annuels de progression » - à l'Université, le ministre veut développer une véritable culture de l'évaluation.

Les classes de CP, les CP à 12 élèves en REP et REP+ subiront deux évaluations, une fin septembre, une autre en février-

mars 2019. Un bilan d'entrée en CE1 sera organisé en lecture, écriture et numération à l'automne.

Entre le 1er et le 19 octobre, ce sera au tour des élèves de 6<sup>e</sup>. Une plate-forme en ligne vérifiera les compétences acquises en français et en maths.

Mi-septembre, les élèves de Seconde générale, professionnelle et technique se verront aussi proposer deux séquences de 50 minutes en français et une en maths via une autre plate-forme numérique.

Mesurer, contrôler, il s'agit bien de soumettre élèves et enseignants à une culture du résultat. La loi votée le 1er août par l'Assemblée Nationale portant sur la réforme de la formation professionnelle et l'apprentissage (2), la loi ORE, Parcoursup (3), la réforme du bac, le projet de lycée « modulaire » donnent une cohérence à la multiplication de ces injonctions.

**Une école contre le peuple, pour les élites.** ...

**Eduquer pour émanciper ? au Cinéma L'Univers à Lille, 16 rue Danton, les 21 et 22 septembre**

Les écoles comme les universités sont parfois pensées comme des institutions au cœur de diverses formes de dominations (adulte / enfants ; explicateurs / ignorantes ; bourgeoisie / milieux populaires). À l'opposé, diverses alternatives pédagogiques mettent au cœur de leur projet l'émancipation des « élèves ». Deux films de JM Carré et l'Arbre et le requin blanc de Rafaèle Layani. Le programme là : <http://lunivers.org/evenement/enfance-ecole-eduquer-pour-émanciper/>

... A la presse encore, le premier ministre a annoncé la suppression de 4500 postes dans la Fonction publique l'an prochain. Blanquer envisage une réforme de la formation initiale pour 2019, une économie possible de 25.000 postes dans l'Education nationale. Ajoutés aux 166.000 postes de « contrats aidés » qui seront encore supprimés, l'école publique est aussi « prioritaire » pour faire des économies.

La liberté pédagogique est remise en question par le ministre, relayé sur le terrain par l'association «Agir pour l'école », qui tente d'imposer des méthodes de lecture et la culture de l'évaluation. Des associations et des syndicats se sont réunis cet été et ont écrit un communiqué unitaire (4) pour soutenir toutes celles et ceux qui ne se plieront pas aux injonctions ministérielles.

Car, nos priorités ne sont pas celles de Blanquer. L'émancipation par le savoir ne se mesure pas par des compétences à atteindre, des hiérarchies, des sélections.

Ses méthodes conservatrices autoritaires et inégalitaires doivent être combattues. En cette rentrée ce sera, à nouveau, la tâche de toutes celles et ceux qui défendent un service public d'enseignement égalitaire et coopératif.

(1) A retrouver dans Classes-En-Lutte n°189, juin 2018, la motion de congrès : « L'école de Blanquer : contrôle, inégalité, sélection et soumission au programme »

(2) A lire, le six pages : « Lycées professionnels : danger de mort » sur les sites de la CNT.

(3) Loi ORE, Parcoursup / les luttes du printemps 2018. Textes et analyses à lire sur le site de la CNT-FTE.

(4) *Pouvoir dire non*. A lire sur le site de la CNT-FTE.

## Le lycée modulaire

Les nouveaux programmes sont prévus pour novembre. Une consultation est en cours avec les régions pour « construire le service d'orientation » (sic).

Le principe du « lycée modulaire » est simple : les actuelles filières S, ES et L disparaissent et sont remplacées. Il s'agit d'un tronc commun auquel s'ajoutent des matières choisies par l'élève. Un choix encadré. Le décret au journal officiel du 17 juillet 2018 précise : « Les recteurs fixent la carte de ces enseignements en veillant à l'équilibre et à leur bonne répartition dans le cadre géographique le plus adapté au territoire, après avis des instances consultatives concernées ». Pour rappel, la classe de seconde reste indifférenciée : 2nd générale et technologique.

### Bac /Contrôle continu ou enseignement continûment contrôlé.

Les futur•es bachelier•es auront la chance de passer la bagatelle de 28 épreuves pour l'obtention de leur baccalauréat.

La note sera répartie de la manière suivante : 60 % pour les épreuves finales en fin de terminale (dont deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie et un « grand oral » dont les contours sont encore à définir, 10 % pour le contrôle continu et 30 % pour les « épreuves communes de contrôle continu ».

Ce « contrôle continu » comportera 18 épreuves, tels les partiels proposés à l'université et seront échelonnées du début de la Première à la fin de la Terminale. Les établissements les trouveront dans une banque de données proposée par le ministère : « Conformément aux articles D.334-18 et D.336-17 du Code de l'éducation, les sujets des épreuves communes de contrôle continu sont élaborés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale ».

Avec l'ancien bac, il fallait déjà conduire les élèves vers un savoir mesurable, quantifiable... Toutefois, on avait le choix du rythme et du chemin, la possibilité de faire comprendre les notions sur un temps plus long si nécessaire. C'est fini. Chaque étape de l'apprentissage sera subordonnée à un examen. Le bachotage commencera le 1er septembre de la Première.